

Montréal, le 7 mars 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-377

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 29 février 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision suivante:

- *JL Freeman Immobilière SEC c. Ville de Montréal*, 2015 QCTAQ 07381, 13 juillet 2015.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision 2015 QCTAQ 07381 rendue par le Tribunal administratif du Québec, le 13 juillet 2015.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision